

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Places de parc pour personnes en fauteuil roulant : un droit
Initiant-e(-s) : Françoise Piron

À Lausanne, les places de stationnement adaptées aux personnes en fauteuil roulant sont encore insuffisantes, souvent occupées et pas toujours bien situées. La situation est notamment critique autour du CHUV, où l'accès aux soins peut être compromis. Les places standards ne permettent pas toujours de sortir un fauteuil en toute sécurité. Ce manque limite l'autonomie et oblige souvent à dépendre d'un accompagnement. Optimiser le nombre de places adaptées est essentiel pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion.

[À Lausanne, les personnes en fauteuil roulant rencontrent fréquemment des difficultés à trouver des places de stationnement adaptées. Celles-ci sont non seulement insuffisantes en nombre, mais souvent déjà occupées ou mal situées, éloignées des commerces, des bâtiments administratifs ou des services essentiels.

La situation est notamment problématique aux abords du CHUV, où il est très difficile de trouver une place disponible. Cette contrainte peut avoir des conséquences concrètes, allant jusqu'à empêcher l'accès à certains soins, comme des séances de physiothérapie par exemple. En effet, au-delà de la disponibilité, ces places doivent offrir un espace suffisant pour permettre la sortie du fauteuil en toute sécurité, ce que ne garantissent pas les places standards.

Ce manque de stationnement adapté limite fortement l'autonomie des personnes concernées, les contraignant souvent à dépendre d'une tierce personne pour être déposées et récupérées. Une telle situation va à l'encontre des objectifs d'inclusion.

Par ailleurs, il semblerait que les places réservées sont fréquemment occupées de manière abusive, notamment dans certains parkings privés, et que les contrôles y soient insuffisants.

Dans plusieurs autres pays, l'offre de stationnement adapté est plus développée, en particulier dans les centres urbains. Il faudrait nous en inspirer.

Dès lors, une évaluation des besoins et une analyse des emplacements en termes de places de stationnement réservées aux personnes, à mobilité réduite et au bénéfice d'un macaron, apparaît comme une nécessité pour améliorer l'accessibilité et renforcer l'inclusion.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

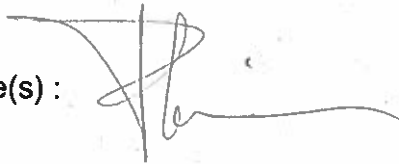
Conseil communal de Lausanne

Analyser en profondeur la situation et les besoins des personnes se déplaçant en fauteuil roulant, afin d'identifier les obstacles concrets à leur mobilité et à leur autonomie. Prévoir un nombre suffisant de places de stationnement adaptées dans les lieux essentiels de la ville (centre-ville, services publics, commerces, espaces de loisirs et zones de détente) pour garantir une accessibilité réelle et durable, y compris pour les personnes à mobilité réduite venant de la périphérie. L'objectif est de faire de notre ville un espace véritablement inclusif.

Lausanne, le 18 mai 2026
PIRON

Mme Françoise

Signataire(s) :



l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.